



espelia
Conseil pour
la performance publique



15 Octobre 2019



Contrat de progrès de l'Espace Sud

Conférence des Acteurs de l'Eau de Martinique

Sommaire

Diagnostic	Ambition de l'Espace Sud		
		Déclinaison des axes et des actions de progrès	Suivi du contrat

01

Diagnostic des services d'eau et d'assainissement

Éléments de contexte

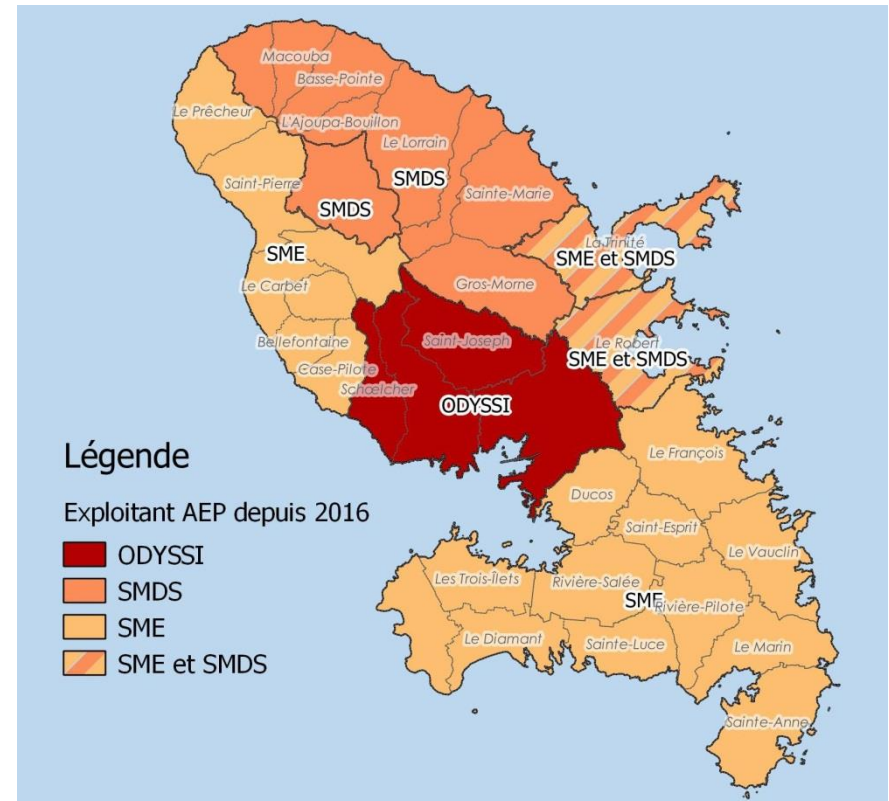
Diagnostic Eau Potable

Diagnostic Assainissement



Organisation des compétences Eau et Assainissement

- Espace Sud compétent pour l'Eau Potable et l'Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2017
- La prise de compétence par Cap Nord en 2015 a entraîné le retrait du SICSM des communes du Robert et de La Trinité – conduisant à la dissolution du SICSM
- Exploitation des services en délégation au travers de 2 contrats signés en 2015 pour une durée de 12 ans



Performance des services : production et distribution d'eau potable

- Enjeu sur la ressource :
 - 50% provient de l'usine de Rivière Blanche
 - 25 à 30% provient de l'usine du Directoire
 - le reste est acheté à la CTM.
- Enjeu sur les achats d'eau en gros par la CACEM et impayés depuis 2015 (accord entre les agglomérations trouvés pour l'année 2015)
- Rendement primaire de 81%, en prenant en compte toute l'eau vendue par SME
- Rendement du réseau de distribution de 69%, une fois retirées les ventes d'eau à la CACEM
- Capacité de stockage insuffisante sur le réseau
- Bon Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale : 95/120



Performances des services : Assainissement collectif

- Les enquêtes menées sur les réseaux montrent que 30% des habitations non raccordées seraient raccordables (RNR)
- Tronçons de collecteur effondrés ou menaçant de s'effondrer, à reprendre d'urgence
- plus de 140 points d'intrusion d'eaux parasites (gouttières raccordées au réseau d'assainissement) et autant de rejets d'eaux usées non traitées (eaux de cuisine non raccordées) dans les bourgs.
- réseau d'assainissement est mal connu par le délégataire et la collectivité, avec un Indice de Connaissance et de gestion Patrimoniale de 30/120.



Performance des services : Assainissement non-collectif

- Service exploité en régie depuis 2006
- Un zonage existe qui nécessite une révision complète.
- Un peu plus de 900 contrôles (neufs et existants) et diagnostics (chiffres 2018) **67% sont non conformes et présentent un danger pour la santé des personnes.** Les ouvrages d'ANC correspondants doivent être réhabilités sous 4 ans ou 1 an en cas de vente
- Nécessité de prévoir des diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien des installations

Diagnostic organisationnel

- Identification du besoin d'une étude sur l'organisation des services pour optimiser la répartition des missions
- Besoin d'un outil de pilotage et d'une vision financière pour appuyer les prises de décision des élus concernant les services d'eau et d'assainissement
- Les relations entre collectivités (les 3 agglomérations et la CTM) sont très marquées par les achats d'eau et l'héritage des découpages des syndicats

Diagnostic financier – budget Eau potable

- Tarif de l'eau potable : 2,56 € TTC par m³ suite à une baisse de 0,20€ en 2019
- Hors vente en gros, un niveau d'impayés de 6%, stable
- Investissement moyen de 3,6 M€ par an sur les 4 dernières années
- Faible niveau d'endettement

- **Budget Eau potable fortement pénalisé par l'absence de recettes issues des ventes d'eau, en raison des impayés de la CACEM au délégataire**

Diagnostic financier – budget Assainissement

- Tarif de l'assainissement collectif : 3,27€ TTC par m³ suite à une augmentation de 0,20€ en 2019
- Investissements de 18M€ par an en moyenne en 2015 et 2016, puis 2M€ par an en 2017 et 2018
- Héritage de la dette et du déficit du budget assainissement du SICSM au 1^{er} janvier 2017
- Reversement de 9,6 M€ du budget Eau potable au budget Assainissement pour combler une partie du déficit

02

Ambition de l'Espace Sud



Le contrat de Progrès s'inscrit dans les objectifs du plan Eau-DOM et de la Conférence des Acteurs

- **ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 1** : RENFORCER LA GOUVERNANCE DES COLLECTIVITÉS COMPÉTENTES EN MATIÈRE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ;
- **ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 2** : RENFORCER LES CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES POUR ASSURER LA QUALITÉ ET LA SOUTENABILITÉ DES SERVICES DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS ;
- **ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 3** : REDÉFINIR LES PRIORITÉS TECHNIQUES EN AMÉLIORANT LES SERVICES D'EAU POTABLE ET EN DÉVELOPPANT L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT ;

S'inscrire dans une démarche globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable

- Dans le respect des orientations du SDAGE, pour l'eau potable
 - Sécurisation et modernisation de la production pour continuer à garantir une bonne qualité de l'eau distribuée
 - Augmentation et sécurisation de la capacité de stockage
 - Maintien du niveau de rendement de réseau (recherche de fuites, renouvellement des réseaux et des compteurs...etc.)

S'inscrire dans une démarche globale de sécurisation de traitement des effluents

- Dans le respect des orientations du SDAGE, pour l'assainissement
 - Préserver le milieu
 - Réponse aux objectifs de la DCE
 - Mise aux normes de l'autosurveillance
 - Réhabilitation des infrastructures
 - Extension des réseaux collectifs

03

Axes de progrès et actions



Orientation des actions du contrat de progrès

- Axe n°1 : Affirmer Espace Sud dans son rôle de Maîtrise d'Ouvrage
 - Redessiner le service public de l'eau et de l'assainissement
 - Finaliser le transfert de compétences à Espace Sud
 - Améliorer la résilience face à une situation de crise

- Axe n°2 : Redessiner le fonctionnement des équipes Eau et Assainissement de la CAESM
 - Diagnostic Organisationnel et Ressources Humaines
 - Mettre en œuvre le plan de formation des agents et des élus

Orientation des actions du contrat de progrès

- Axe n°3 : Retrouver les conditions d'une bonne gestion financière
 - Réduire les impayés
 - Intégration d'une politique sociale de l'eau
 - Mettre en œuvre les actions garantissant le recouvrement des créances auprès d'ODYSSI
 - Diversifier les recettes et revoir la politique tarifaire
 - Mettre en œuvre l'apurement de la dette assainissement en concertation avec les financeurs

Orientation des actions du contrat de progrès

- Axe n°4 : Améliorer la performance technique du service d'eau potable
 - Améliorer la connaissance du patrimoine du réseau
 - Renforcer la capacité de stockage
 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
 - Réduire les pertes du réseau

- Axe n°5 : Développer l'accès à l'assainissement collectif et améliorer le service
 - Améliorer la connaissance du patrimoine du réseau
 - Améliorer et sécuriser les réseaux de collecte et de transport
 - Améliorer le traitement des eaux usées

Orientation des actions du contrat de progrès

- Axe n°6 : Optimiser le fonctionnement du service d'Assainissement non collectif
 - Communiquer auprès des usagers et améliorer la gestion des installations autonomes et semi-collectives
 - Développement des équipes de la CAESM pour assurer les contrôles (gestion des usagers)
 - Améliorer la filière de traitement des sous-produits

- Axe n°7 : Définir la compétence Eaux Pluviales Urbaines

Un contrat de progrès qui peut évoluer

- Un programme d'investissement en deux temps :
 - Opération structurantes indispensables dans un premier temps
 - Monté en puissance en fonction des capacités financières
- Réalisation dès que possible des Schémas Directeurs de l'eau et de l'assainissement
- Les contrats ne sont pas figés et peuvent évoluer, en fonction notamment, du résultat des schémas directeurs

Montant des actions prévues au contrat de progrès

Eau potable	
2019	950 000 €
2020	7 900 000 €
2021	6 670 000 €
2022	5 300 000 €
2023	4 200 000 €
Total eau potable	25 020 000 €

Assainissement	
2019	1 925 000 €
2020	5 340 000 €
2021	4 690 000 €
2022	4 610 000 €
2023	8 465 000 €
Total Assainissement	25 030 000 €

- La réalisation des actions proposées au contrat de progrès est conditionnée aux capacités financières de la collectivité appuyée par les financeurs
- Les documents stratégiques tels que l'actualisation des schémas directeurs sont les priorités pour l'Eau comme l'Assainissement et sont intégralement pris en charge par l'AFB et l'ODE
- Les actions proposées au contrat seront adaptées en fonction des recommandations de ces documents stratégiques et pourront faire l'objet d'une mise à jour du contrat de progrès

Trajectoire financière du contrat de progrès

- Construction d'une prospective financière sur la durée du contrat de progrès
- Une prospective par budget
- Un niveau d'investissement qui dépend :
 - Des subventions d'investissement
 - De l'épargne nette (autofinancement après remboursement des emprunts)
 - De la situation actuelle (Fonds de roulement et emprunts existant)

Scénario Eau potable en réglant la question des impayés

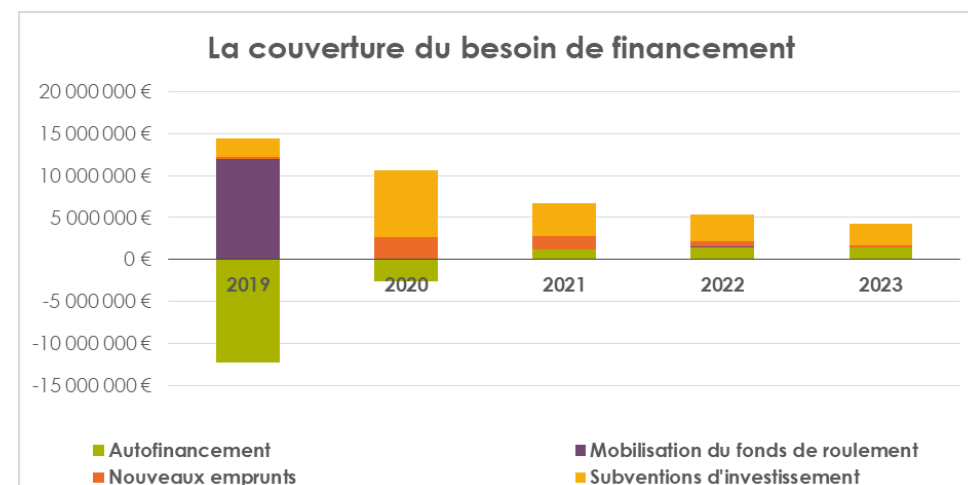
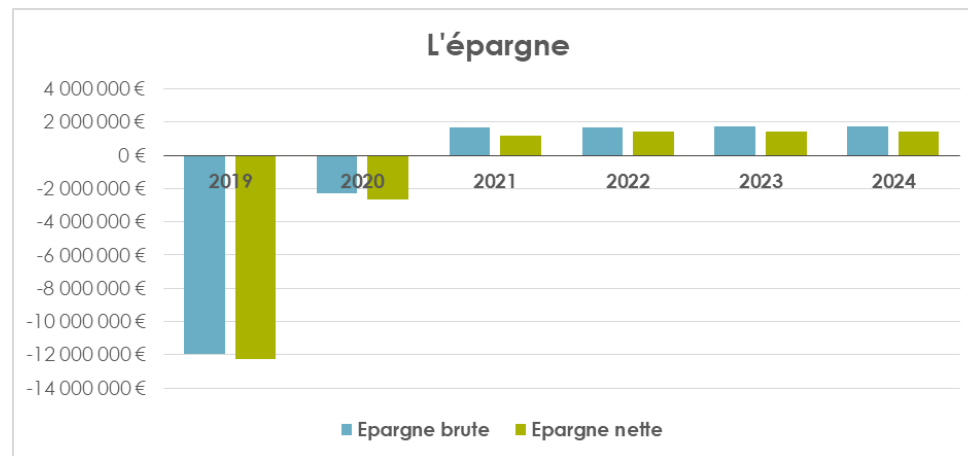
Hypothèses :

- Recettes d'exploitation liées aux ventes d'eau 4 M€ par an à compter de 2021, intégrant la baisse du tarif de 2019
- Evolution des recettes de 1% par an

Résultats :

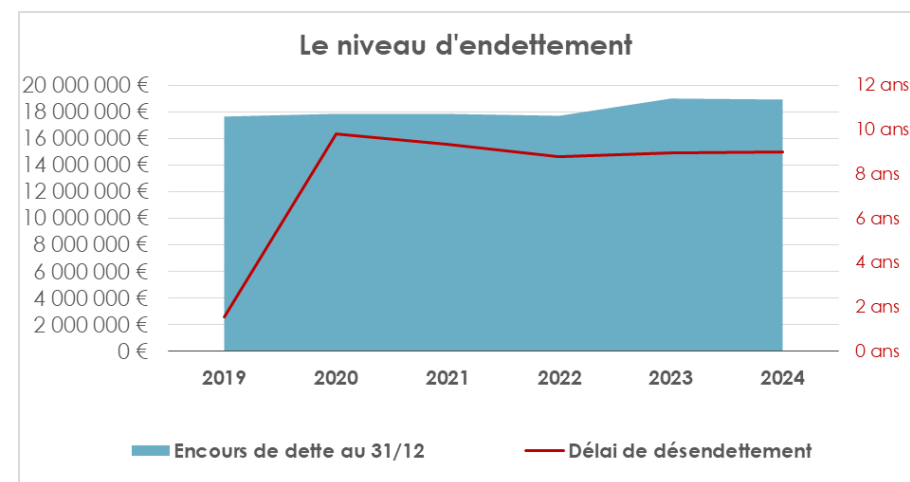
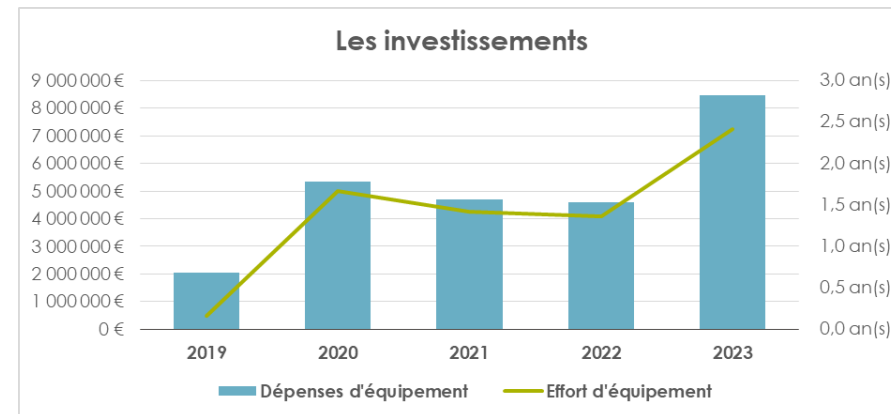
- Section d'exploitation retrouvant progressivement l'équilibre
- Capacité d'autofinancement de près de 800 000 euros par an à partir de 2021

▶ **Nécessaires subventions pour réaliser les investissements prévus au contrat de progrès – 16 M€ sur la durée du contrat**



Trajectoire financière du service d'assainissement

- Déficit du budget Assainissement compensé en partie par une subvention du budget Eau
- Augmentation du tarif de 0,20€ en 2019
- Maintien de l'équilibre de la section d'exploitation sans augmenter le tarif (hors augmentation de 2019)
- Capacité d'autofinancement d'environ 1 million d'euros par an
- **Nécessaires subventions pour réaliser les investissements prévus au contrat de progrès – 15 M€ sur la durée du contrat (2019 – 2023)**
- Endettement restant à un niveau élevé





04

Suivi du contrat de progrès

Clause d'actualisation

Le Contrat prend effet le 15 octobre 2019, pour une durée de 5 années et doit pouvoir être complété, autant que de besoin, afin d'en améliorer l'efficacité et la visibilité.

Avant le 31 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM), procède à l'actualisation du présent contrat, en tenant compte des recommandations formulées par le comité des financeurs et des spécifications des schémas directeur eau et assainissement dans leur version actualisée la plus récente.

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) procédera, pour approbation, à la présentation de cette actualisation à la conférence des acteurs de l'eau de Martinique durant le quatrième trimestre 2020.

Pour cette actualisation, une aide à la maîtrise d'ouvrage sera mise à la disposition de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM), dans des conditions qui restent à préciser.

Recommandations des financeurs

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique doit réaliser, prioritairement, les travaux urgents en cours (STEU Anse d'Arlet, STEU Gros Raisins, STEU de Saint Esprit et transfert et extension du réseau EU de Rivière Pilote ainsi que l'extension du réseau EU de Saint Esprit et Canal).

A cette fin, un protocole d'accord doit pouvoir être recherché avec les entreprises adjudicatrices afin de mettre en œuvre les voies et moyens pour parvenir rapidement à la régularisation de cette situation d'attente.

La rédaction et/ou l'actualisation des documents de planification stratégique, schémas directeur assainissement et eau potable, doivent rapidement être initiées, à partir d'un financement de l'opération à 100 % partagé entre l'Agence Française pour la Biodiversité et l'Office de l'Eau de Martinique.

Le schéma directeur « eau potable » doit permettre, à la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique, d'optimiser les conditions de stockage et de transfert de l'eau potable distribuée aux usagers.

Suivi du contrat



- Mise en place du Comité de Suivi du contrat de progrès qui se réunira tous les ans



- Suivi de l'avancement du contrat de progrès et des indicateurs

